

Paris, le 15 juillet 2025

80% des Français estiment que la justice est trop laxiste : Ma réponse aux citoyens qui m'ont interpellée

Madame, Monsieur,

Je tenais à vous remercier pour l'envoi de votre courriel ainsi que pour l'expression de vos préoccupations concernant le laxisme de la justice et les défaillances de notre droit pénal.

Le **laxisme judiciaire est une réalité qui contribue à l'augmentation consternante de l'insécurité**, et Marine le Pen et Jordan Bardella font de la protection des Français une priorité.

Pour remédier à cette situation, je prends soin de vous indiquer diverses mesures proposées par le Rassemblement National visant à lutter contre l'insécurité :

- **Renforcement des peines et rétablissement des peines planchers** : Le Rassemblement National propose de réinstaurer des peines planchers, c'est-à-dire des peines minimales obligatoires en certains cas définis par la loi. Cette initiative vise à dissuader les auteurs d'infraction de récidiver en posant que chaque nouvelle infraction entraînera automatiquement une peine plus sévère. Cette mesure a été défendue lors de notre journée parlementaire du 31 octobre, par la **proposition de loi n°262 tendant à l'instauration de peines planchers pour certains crimes et délits**, que j'ai cosignée.

- **Augmentation des effectifs de la police et de la justice et création de places de prison** : Nous préconisons une augmentation significative des effectifs de policiers et de magistrats pour améliorer la capacité de la justice à traiter les affaires rapidement et efficacement. Plus précisément, **le Rassemblement National propose de créer 7 000 postes de policiers et gendarmes, 3 000 postes de personnels administratifs et de porter à 20 000 le nombre de magistrats**. Ces mesures permettraient de réduire l'engorgement des tribunaux ainsi que les délais de jugement trop longs. En outre, nous souhaitons rendre disponibles **85 000 places de prison à l'horizon 2028**, dans le cadre d'une grande loi de programmation pour la sécurité et la justice.

• **Contribution aux frais d'incarcération par les détenus** : Nous avons déposé à l'Assemblée nationale une **proposition de loi visant à créer un forfait journalier de contribution aux frais d'incarcération** pour les personnes détenues le 13 mai 2025. Dans les faits et selon la documentation officielle, avec 80 792 personnes soumises au régime pénitentiaire au 1^{er} décembre 2024, la facture est, en retenant l'estimation la plus basse, **au minimum de trois milliards d'euros par an pour le contribuable français**. Les personnes incarcérées sont responsables de leurs actes préjudiciables au corps social, il est donc naturel de leur faire assumer les conséquences qui en résultent, ce qui permettra de renforcer le caractère dissuasif de la peine, tout comme de limiter les risques de réitération et de récidive.

• **Expulsion des délinquants et criminels étrangers et création de places dans les centres de rétention administrative** : Le Rassemblement National propose la création de places en centres de rétention pour les étrangers en situation irrégulière, et est résolument pour l'expulsion des délinquants et des criminels étrangers. Sur ce sujet, **j'ai été rapporteure de la proposition de loi n°265 visant à assouplir les conditions d'expulsion des étrangers constituant une menace grave pour l'ordre public**. Cette proposition de loi prévoyait la facilitation des procédures d'expulsion des étrangers dont la présence constitue une menace pour la sécurité des Français. Malheureusement, à cause de la gauche et du centre macroniste, ce texte n'a pas pu être adopté, mais je compte bien continuer de déployer tous les efforts nécessaires pour remettre de l'ordre.

En outre, nous sommes favorables à **l'application immédiate et réelle des peines** ainsi qu'à la **suppression des remises de peine automatique**, qui nuisent au caractère dissuasif du droit pénal. Les lois existent, il suffit d'avoir la volonté politique pour les appliquer, et nous l'aurons lorsque nous serons au pouvoir.

Ces propositions reflètent ma volonté clairement établie depuis des années de durcir le système judiciaire et de renforcer la sécurité publique, qui n'est aujourd'hui pas garantie, alors que **le droit à la sûreté est un droit fondamental**.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre sollicitation, vous pouvez compter sur ma détermination pour poursuivre cet engagement en faveur de la sécurité des Français, aux côtés de Marine Le Pen et de Jordan Bardella.



Edwige DIAZ

Députée de la Gironde
Vice-Présidente du Rassemblement National
Présidente du groupe RN au Conseil
Régional de Nouvelle-Aquitaine